

LES  
RÉSEAUX  
DE  
CHALEUR  
EN  
FRANCE

**CONNAISSEZ-VOUS LE POTENTIEL  
DE VOTRE TERRITOIRE ?**

Résultats de l'étude sur le potentiel de développement des réseaux de chaleur, réalisée par le bureau d'études Setec Environnement pour le compte du Syndicat national des réseaux de chaleur (SNCU) en partenariat avec la Fédération des Services Énergie Environnement (FEDENE).



SNCU

# Les réseaux de chaleur : valoriser la chaleur renouvelable des territoires

## LE RÉSEAU DE CHALEUR : RAPPEL DU PRINCIPE

Une chaufferie centrale produit de la **chaleur** (eau chaude ou vapeur), distribuée dans la ville ou le quartier par un **réseau** de canalisations souterraines qui relie des immeubles d'habitation, des entreprises et des bâtiments publics. Dans chacun de ces bâtiments, un poste de livraison, bien plus compact et écologique qu'une chaufferie individuelle, transforme la chaleur livrée en eau chaude, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Pour les usagers, le raccordement à un réseau de chaleur n'appelle ni démarche supplémentaire, ni changement d'habitude. L'abonnement est de la responsabilité du gestionnaire du bâtiment.

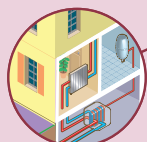
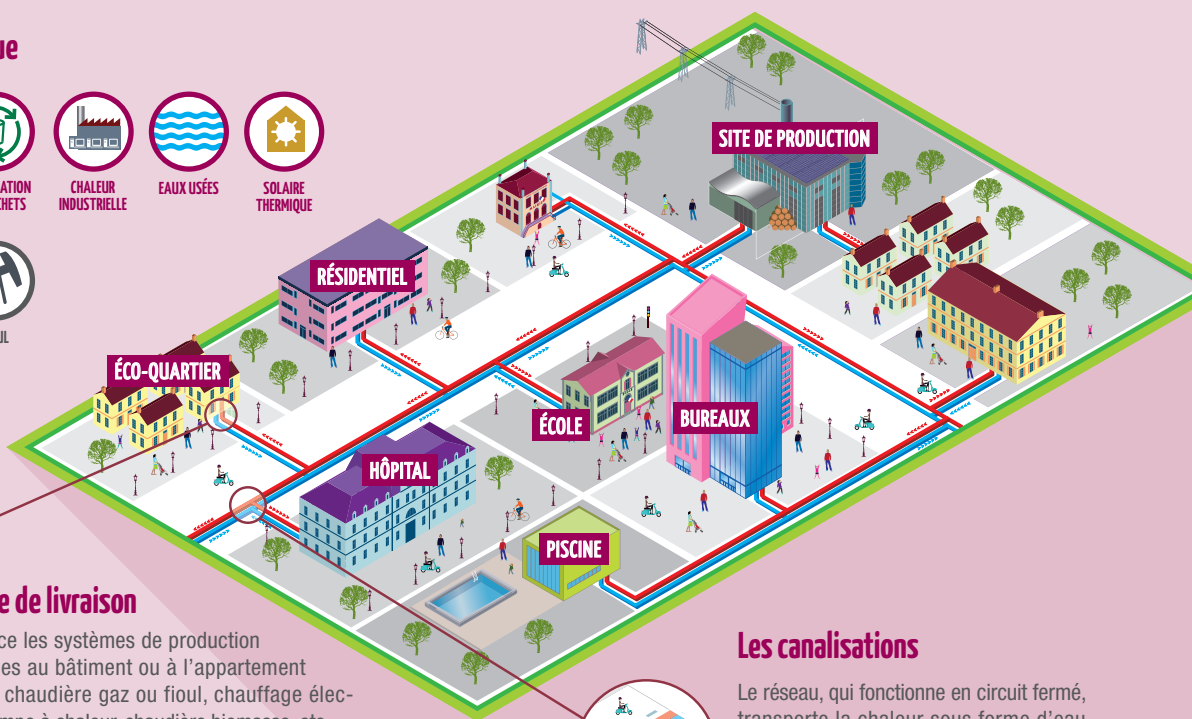
## UN «BOUQUET ÉNERGÉTIQUE» DIVERSIFIÉ QUI SÉCURISE LES TERRITOIRES

La chaufferie peut fonctionner avec une diversité de sources d'énergie appelée «**bouquet**» ou «**mix énergétique**» :

- des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) : géothermie, biomasse, biogaz, chaleur de récupération issue des déchets, des eaux usées, des process industriels, etc.
- des combustibles fossiles : gaz, charbon, fioul.

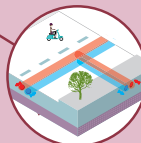
Le mix énergétique, c'est davantage de flexibilité et de sécurité d'approvisionnement comme de maîtrise des prix.

## Le bouquet énergétique



### Le poste de livraison

Il remplace les systèmes de production spécifiques au bâtiment ou à l'appartement comme : chaudière gaz ou fioul, chauffage électrique, pompe à chaleur, chaudière biomasse, etc.



### Les canalisations

Le réseau, qui fonctionne en circuit fermé, transporte la chaleur sous forme d'eau chaude ou de vapeur (canalisations aller), et ramène le fluide refroidi vers la centrale de production de chaleur (canalisation retour).

## Les cinq avantages du réseau de chaleur

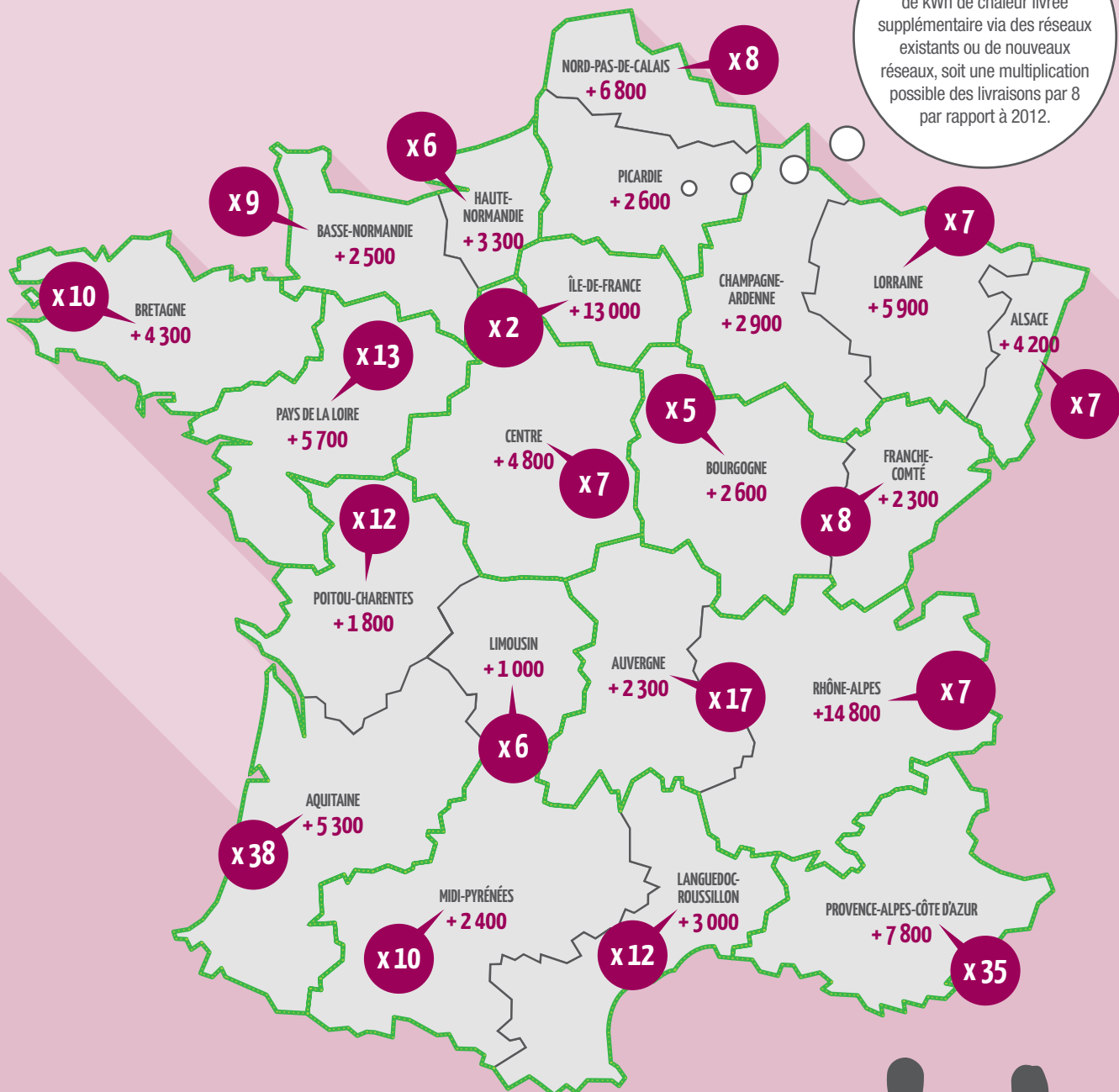
- 1 Unique mode de chauffage valorisant l'ensemble des ressources énergétiques locales** avec une part croissante d'énergies renouvelables et de récupération.
- 2 Créateur d'activités économiques et d'emplois pérennes dans tous les territoires**  
La construction et l'entretien de chaufferies, l'exploitation de réseaux, le recours aux énergies renouvelables et de récupération créent des emplois non délocalisables et favorisent l'économie circulaire.
- 3 Protecteur de l'environnement**  
L'énergie utilisée est décarbonée puisque sont utilisées les énergies renouvelables et de récupération localement disponibles ; la mutualisation des moyens de production de chaleur facilite le recours à des technologies performantes de réduction des éventuels polluants.
- 4 Acteur d'un cadre de vie de qualité**  
Un poste de livraison, bien plus compact qu'une chaufferie d'immeuble est synonyme de gains de place et d'esthétique. À l'échelon du bâtiment, aucun polluant n'est émis.
- 5 Fournisseur d'une énergie durable, au meilleur coût pour les usagers**  
L'exploitant du réseau de chaleur assure une prestation de service de qualité à un coût maîtrisé, efficace pour toutes les parties prenantes : l'entité responsable du service (la collectivité en cas de réseau public), les abonnés et les usagers.  
La TVA est à taux réduit pour l'utilisateur dès que le réseau est alimenté par au moins 50 % d'énergies renouvelables et de récupération.

# Un potentiel de développement considérable pour chaque territoire

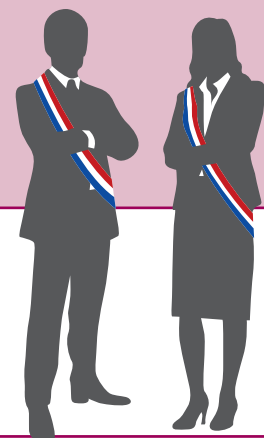
POTENTIEL MAXIMAL DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR PAR RÉGION  
(PAR RAPPORT À 2012)

**EXEMPLE**

Picardie : 2 600 millions de kWh de chaleur livrée supplémentaire via des réseaux existants ou de nouveaux réseaux, soit une multiplication possible des livraisons par 8 par rapport à 2012.



- Potentiel de développement des réseaux de chaleur.
- + Augmentation possible des livraisons de chaleur par les réseaux (existants ou nouveaux), en millions de kWh.
- Délimitation des nouvelles régions (Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015).



Avec cette étude, dans le contexte favorable de la loi sur la transition énergétique, **les décideurs publics ont en main les cartes pour décider de la création, de la densification ou de l'extension des réseaux de chaleur** et ainsi démultiplier la livraison de chaleur renouvelable et de récupération.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

LES RÉSEAUX DE CHALEUR  
DESSERVENT

**6 %**

DU PARC IMMOBILIER  
RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE  
FRANÇAIS, CONTRE

**13 %**

EN MOYENNE  
EN EUROPE.

**FRANCE**

**600 réseaux**  
CHAUFFENT

**3 millions**  
DE FRANÇAIS DANS

**500 villes**  
ET DISTRIBUENT

**25 milliards de kWh**

**EUROPE**

**6 000 réseaux**  
CHAUFFENT

**65 millions**  
D'EUROPÉENS DANS

**28 pays**

**SNCU**

Syndicat National du Chauffage Urbain  
et de la Climatisation Urbaine

28, rue de la Pépinière - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 70 63 90 - Fax. : 01 44 70 63 99

[www.sncu.fr](http://www.sncu.fr) - [sncu@fedene.fr](mailto:sncu@fedene.fr)



**SNCU**



FÉDÉRATION  
DES  
SERVICES  
ÉNERGIE  
ENVIRONNEMENT

LES OPÉRATEURS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
ET DE CHALEUR RENOUVELABLE